

MÉDAILLE DU TRAVAIL, LE PARCOURS DU COMBATTANT !

**POUR RAPPEL :
LA MÉDAILLE DU TRAVAIL
OUVRE LE DROIT À
3 JOURS DE CONGÉS ET
À UNE CARTE CADEAU**



Fût un temps, aucune démarche individuelle n'était demandée aux agents pour l'obtention de la médaille, par automaticité nous étions prévenus de la date à laquelle nous y avons droit.

Fût ce même temps, des cérémonies étaient organisées, symboliquement pour les remises de médailles, où nous pouvions inviter nos collègues et où le travail effectué durant les années passées à rendre et bâtir le servir public trouvaient une forme de reconnaissance.

MAIS QUE S'EST DONC T'IL PASSÉ ?

→ Le MÉPRIS de nos missions, de notre travail est devenu une manière d'être ;

→ La CARRIÈRE et son déroulé sont ignorés;

→ Une GESTION du personnel non précautionneuse des agents ;

→ **UN MANQUE CRUCIAL DE PERSONNELS AU SEIN DE LA DRH** mettant totalement sous pression les agents qui y travaillent et les mettant en difficulté pour assumer leurs missions

COMMENT L'OBTENIR ?

Afin de vous faciliter la tâche vous trouverez ci-joint le formulaire adéquat et l'adresse mail (medaille@maregionsud.fr) pour en bénéficier.

Nous vous rappelons aussi qu'il y a différents paliers : 20 ans (argent) / 30 ans (vermeil) / or (35 ans).

L'attribution est progressive (c'est à dire qu'on ne peut avoir celle de 30 ans que si on a fait la demande de celle de 20 ans).

Les agents n'ont pas à subir les conséquences des choix de réduction de personnel et du non remplacement des agents en maladie !

LES REVENDICATIONS DE LA CGT

★ **création du nombre de postes nécessaires pour que les agents aient leurs droits respectés et que nos collègues de la DRH travaillent dans de bonnes conditions ;**

★ **anticipation par la DRH des services de la gestion intégrée, avec envoi aux agents des documents sur l'année en cours ;**

★ **attribution des 3 jours de congés et de la carte cadeau**

**LA CGT, LE SYNDICAT QUI
DÉFEND TOUS VOS DROITS !**

